

Les conciliateurs de justice dans l'Yonne en trois questions

Lu 539 fois



Max Vial, conciliateur de justice et Alexandra Malou, directrice de greffe Tribunal Instance Auxerre, 25/10/2016. Photo Jeremie Fulleringer - Jérémie FULLERINGER

Onze personnes occupent la fonction de conciliateurs de justice dans l'Yonne. Six sont rattachées au tribunal d'instance de Sens et cinq à celui d'Auxerre.

Combien ? Ils sont onze, aujourd'hui, sur l'ensemble du département, à occuper le poste de conciliateur de justice. Six dépendent du tribunal d'instance de Sens et cinq de celui d'Auxerre.

Dans chaque arrondissement, ils tiennent chacun des permanences dans leur arrondissement respectifs où les gens peuvent venir à leur rencontre. **Malgré tout, il existe un vrai manque.** « Je pense qu'il faudrait que l'on soit deux de plus », estime Roland Canda, conciliateur à Sens. « Trois nouvelles arrivées nous feraient du bien », indique pour sa part Alexandra Malou, directrice de greffe du tribunal d'instance d'Auxerre.

Qui sont-ils ? Si tout le monde peut devenir conciliateur de justice, la majorité d'entre eux sont des retraités car occuper cette fonction demande du temps. Le conciliateur est un auxiliaire de justice bénévole et gratuit.

« Il est tout d'abord important d'avoir quelques notions de droit. L'équivalent d'un Master 2 aujourd'hui », relève Alexandra Malou, directrice de greffe du tribunal d'instance d'Auxerre. La reconversion doit également être pensée en amont car la procédure peut durer plusieurs mois.

« Il faut s'assurer d'un certain nombre de choses. Comme le fait que la personne n'ait pas de mention à son casier judiciaire, ou bien encore qu'elle n'exerce pas de fonctions électives », poursuit la directrice de greffe. La nomination officielle s'effectue ensuite par ordonnance du premier président de la Cour d'appel de Paris.

Qui peut faire appel à eux et dans quels cas ? Tout le monde a le droit de faire appel à un conciliateur de justice et la démarche est totalement gratuite. Il peut s'agir de banals ennuis de voisinage à des soucis avec les opérateurs téléphoniques, en passant par des problèmes de dettes entre ex-époux. « **Certaines personnes viennent me voir pour des affaires dans lesquels je ne suis pas compétent, je les redirige donc vers des avocats. Mais dans 80 % des cas, nous parvenons à trouver des solutions à l'amiable** », souligne Max Vial, conciliateur de justice à Auxerre.

« Parfois il s'agit simplement de faire renouer le dialogue entre deux parties », explique quant à lui Roland Canda, Conciliateur de justice à Sens.

En 2015 les conciliateurs d'Auxerre et de Sens ont presque effectué le même nombre de visites (512 à Auxerre et 515 à Sens). Les différends entre personnes, les litiges liés à la consommation et les problèmes de voisinages (nuisance et litiges immobiliers) représentent, à chaque fois, la majeure partie des interventions

http://www.lyonne.fr/yonne/actualite/2016/11/04/les-conciliateurs-de-justice-dans-l-yonne-en-trois-questions_12139041.html